



LIVRET IFAS

Accueil et Pédagogie :

Promotion Septembre 2025



CHRU NANCY

29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CO 60034 54035 NANCY Cedex

☎ 03 83 85 16 72 📧 ifas@chru-nancy.fr

SOMMAIRE

I) PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

1. Présentation générale
2. Les locaux
3. L'équipe
4. Missions de l'Institut de formation d'Aide-soignant

II) ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

1. Le projet pédagogique
2. Les principes et méthodes pédagogiques
3. Plateforme TEAMS : outil de communication
4. Alternance de périodes d'enseignement et de périodes en milieu professionnel
5. Modules d'enseignement théorique et critères d'évaluation
6. Périodes en milieu Professionnel
 - a) Le contexte
 - b) Les outils d'aide au suivi
 - c) Les acteurs
 - d) Evaluation des compétences en milieu professionnel
 - e) Absences et récupération

III) PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE SCOLAIRE

1. Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région
2. Prestations Offertes à l'Institut de formation d'Aide-soignant
3. Projet de Médiation Animale

IV) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET

V) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET ENTREE DIRECTE

VI) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS MODULAIRE ET CURSUS

PARTIEL

1. PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP
2. PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT
3. PLANIFICATION DE FORMATION Ambulancier 2006
4. PLANIFICATION DE FORMATION ADVF
5. PLANIFICATION DE FORMATION DEAES, MCAD, DEAVS, AMP
6. PLANIFICATION DE FORMATION DEAP

I) PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS)

1. Présentation générale

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Nancy agréé depuis 1970 et inauguré en 1971 est une des 10 écoles et/ou instituts de formation du C.H.R.U. de Nancy. Il est situé sur le site de l'Hôpital Central.

L'I.F.A.S. prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, diplôme mentionné au Code de la Santé Publique. (Fiche RNCP 35830)

2. Les locaux

L'IFAS est situé au n° 31 de la Rue Lionnois à Nancy (secrétariat au 1^{er} étage)

L'adresse postale à utiliser est celle de l'Hôpital Central, établie comme suit :



Institut de Formation d'aides-soignants du CHRU de Nancy
29, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny CO n° 60034
54 035 NANCY Cedex
☎ Secrétariat 03.83.85.16.72

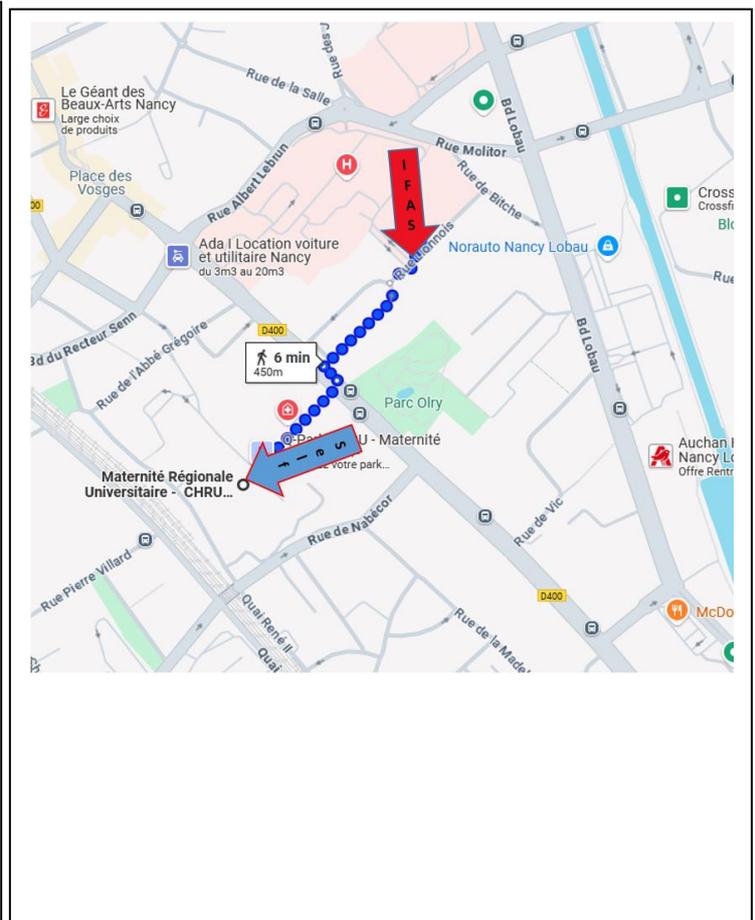
L'IFAS est situé **au RDC et au 1^{er} étage** du bâtiment qui se trouve à droite de l'entrée des urgences, au 31 rue Lionnois. Il n'y a pas d'ascenseur pour accéder au premier étage.

Le premier étage de l'IFAS n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Aussi, nous vous invitons à nous signaler toute difficulté.

Des lignes de bus desservent l'IFAS (avenue de Strasbourg/Place des Vosges...), prévoir 30 minutes à pied depuis la gare, 19 minutes en bus.

Pour vous restaurer : Un self excentré sur la maternité du CHRU (à 6 minutes à pied) est ouvert du lundi au vendredi, avec un tarif préférentiel pour les apprenants.

Un badge vous sera remis afin de pouvoir y accéder (rechargement par CB aux bornes prévus à cet effet).



3. L'équipe

Se compose :

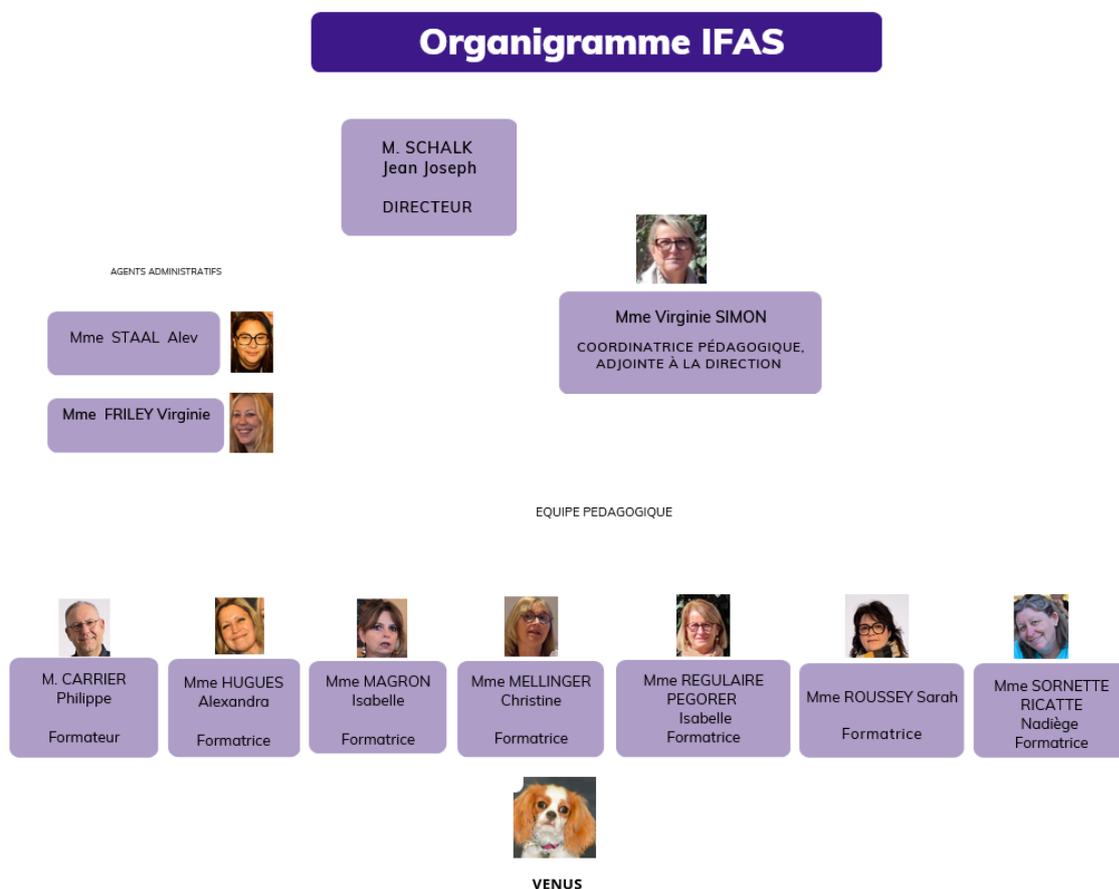
- D'un directeur chargé de l'organisation générale de la formation
Monsieur Jean Joseph SCHALK
- D'un cadre supérieur de santé, coordinatrice pédagogique, adjointe à la direction
Madame Virginie SIMON v.simon@chru-nancy.fr
- De 7 formateurs chargés d'enseignement théorique, clinique et d'évaluation. Ils participent à l'organisation de la formation et à l'élaboration du projet pédagogique.

M. Philippe CARRIER p.carrier@chru-nancy.fr
*Mme Alexandra HUGUES** a.hugues@chru-nancy.fr
*Mme Isabelle MAGRON** i.magron@chru-nancy.fr
Mme Christine MELLINGER c.mellinger@chru-nancy.fr
Mme Isabelle REGULAIRE-PEGORER i.regulaire@chru-nancy.fr
Mme Sarah ROUSSEY s.roussey@chru-nancy.fr
Mme Nadiège SORNETTE-RICATTE n.sornette-ricatte@chru-nancy.fr

- De 2 référents handicaps*
- De 2 adjoints administratifs chargés de traitement et d'organisation de l'ensemble des informations administratives et des relations internes et externes de l'I.F.A.S. :

Mme Alev STAAL
Mme Virginie FRILEY } ifas@chru-nancy.fr

- D'intervenants extérieurs : médecins, pharmaciens, sages-femmes, psychologues, sociologues, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, directeurs d'établissement de santé, juristes, Patients Ressources, cadres supérieurs de santé, cadres de santé, infirmiers, assistante sociale, ASG, Animateurs, Kinésithérapeute...



4. Missions de l'Institut de Formation Aide-Soignant

En formation initiale, les missions s'inscrivent dans un contexte législatif, consultable sur le site des écoles campus@chru-nancy.fr et sur www.legifrance.gouv.fr

Textes de référence pour la sélection :

- Arrêté du 7 avril 2020
- Arrêté du 12 avril 2021 modifié le 9 juin 2023

Texte de référence pour la formation AS et AP

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant, modifié le 9 juin 2023

L'IFAS accueille 145 apprenants sur l'année répartis en 2 rentrées : janvier et septembre et 5 places supplémentaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation uniquement pour les cursus modulaires (bac ASSP et bac SAPAT).

L'IFAS prépare

- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus complet
- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus partiel pour les candidats titulaires d'un des diplômes suivants (cf. article 14 de l'arrête du 10 juin 2021)
 - Accompagnant éducatif et social (Auxiliaire de vie sociale, Mention complémentaire d'aide à domicile, aide médico psychologique)
 - Ambulancier
 - Auxiliaire de la Vie Familiale (titre professionnel)
 - Auxiliaire de puériculture
 - Assistant de régulation médicale
 - Agent de service médico-social (titre professionnel)
- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus modulaire
 - Baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins Services à la Personne »
 - Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- Au Titre d'agent thermal

L'IFAS a également une mission de formation continue. (Cf. projet pédagogique sur le site CAMPUS)

Cadre législatif et réglementaire : quelques points de repères

*1. Le diplôme d'AS est enregistré **au niveau 4** du cadre national des certifications professionnelles*

*2. L'AS exerce **sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat** dans le cadre de l'Article R.4311- du CSP*

3. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'IDE défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du SP

*4. L'AS est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus***

II) ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le métier d'Aide-Soignant s'exerce en fonction d'un référentiel d'activités. Le diplôme est délivré à partir d'un référentiel de certification qui s'appuie sur :

- Un référentiel de formation
- Un référentiel de compétences
- Un référentiel d'activités
- Un portfolio
- L'évaluation des compétences acquises en milieu professionnel
- La validation de l'acquisition des compétences
- Des équivalences de compétences et d'allègement de formation.

1. Le projet pédagogique (Projet_Pedagogi.2025_VU_CM.pdf)

L'Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant prend en compte

- Le contexte institutionnel
- Le profil du public en formation professionnelle
- L'évolution des besoins de santé

La formation s'appuie sur 3 concepts

- Une formation d'adultes
- Une formation par alternance
- Une formation professionnalisante

Au terme de la formation, l'acquisition de compétences doit permettre au futur professionnel la mobilisation d'un ensemble de ressources en vue de répondre à des situations de soins très diverses.

Aussi le texte prévoit un dispositif d'accompagnement des apprenants qui s'appuie sur 4 modalités d'intervention :

- ➔ Un accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35h
- ➔ Un suivi pédagogique individualisé (SPI) de 7h
- ➔ Des travaux personnels guidés ou TPG de 35h
- ➔ Un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC) éventuel de 35h pour les apprenants en cursus partiel

Un contrat pédagogique pourra être proposé à l'apprenant en difficulté.

Nos objectifs étant que l'apprenant accomplisse la totalité de la formation et atteigne ses objectifs personnels en prévenant le risque de rupture de parcours

En fin de formation l'apprenant doit être capable de :

- Participer à la prise en soins de patients dans les limites de son champ de compétences
- S'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il collabore
- Garantir et respecter la sécurité dans les soins
- Assurer la continuité des soins en réalisant une prise en soins holistique de la personne soignée.

2. Les principes et méthodes pédagogiques

Les principes et méthodes pédagogiques que nous avons retenus tant dans l'enseignement théorique que clinique, se fondent sur :

- La progression
- L'initiative
- L'individualisation

La formation est basée sur une pédagogie participative, l'emploi de méthodes actives (travaux dirigés, travaux pratiques, simulation, Escape Game) et l'utilisation de plateformes numériques (apprentissage de l'anglais en santé) permettant à l'apprenant de :

- S'impliquer dans sa formation
- S'auto évaluer
- Devenir un professionnel compétent et responsable

Le raisonnement clinique est le véritable fil rouge de la formation car celui-ci s'inscrit dans une dynamique de réflexion, d'action concertée et d'évaluation pour une qualité des soins.

3. Plateforme TEAMS : outil de communication

Un accès « protégé » à Teams est fourni en début de formation. Il permet d'accéder :

- À la plupart des supports de cours (suivant autorisation de l'auteur),
- Aux plannings des différentes périodes d'enseignement en fonction du cursus de formation
- Aux coordonnées des terrains de stages
- À des conversations générales et/ou privées avec l'équipe de l'IFAS
- ...

4. Alternance de périodes d'enseignement et de périodes en milieu professionnel

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences, au travers d'une alternance entre enseignement en institut et enseignement en milieu professionnel. Cette alternance permet des interactions constructives entre les savoirs théoriques et pratiques. La transférabilité des connaissances théoriques en situation professionnelle construit les compétences professionnelles.

La période D de 7 semaines doit se terminer l'avant-dernière semaine de formation, la dernière semaine de formation se déroule à l'IFAS.

Tous les terrains de stage sont attribués par l'IFAS.

ENSEIGNEMENT

BLOC 1

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 147h

Module 2 : Repérage et prévention de situation à risque : 21 h

BLOC 2

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77h

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182h

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35h

BLOC 3

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70h

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21h

BLOC 4

Module 8 : Entretien et des matériels et prévention des risques associés : 35h

BLOC 5

Module 9 : Traitement des informations : 35h

Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques : 70h

Dispositif d'accompagnement des apprenants

API Accompagnement Pédagogique Individualisé : 35h (+35h personnalisées complémentaires

éventuelles pour les cursus partiels (APIC)

TPG Travaux Personnels Guidés : 35h

SPI Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants : 7h

**TOTAL Enseignement :22 semaines
= 770 heures**

Milieu professionnel

PERIODE A – 5 semaines : 175 h

En service de court séjour ou
en service accueillant des personnes âgées ou
en service accueillant des personnes en situation de
handicap physique ou psychique

PERIODE B – 5 semaines : 175 h

En service de court séjour ou
en service accueillant des personnes âgées ou
en service accueillant des personnes en situation de
handicap physique ou psychique

PERIODE C – 5 semaines : 175 h

En service de court séjour ou
en service accueillant des personnes âgées ou
en service accueillant des personnes en situation de
handicap physique ou psychique

PERIODE D – 7 semaines : 245 h

En lien avec projet professionnel

Selon l'arrêté du 7 avril 2020. Art 15 :

« les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service mentionnés dans l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 sont dispensés de la réalisation d'une période de 5 semaines. »

**TOTAL Milieu professionnel : 22 semaines
= 770 heures**

Total formation = 1540 heures dont 18H de formation au numérique en santé

5. Modules d'enseignement théorique et critères d'évaluation

Bloc 1 : accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<ol style="list-style-type: none">1 - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne2 - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne3 - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation4 - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster	<ol style="list-style-type: none">1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants

Module 2. Repérage et prévention des situations à risque

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<ol style="list-style-type: none">1 - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne2 - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates3 - Evaluer ces actions et les réajuster	<ol style="list-style-type: none">1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités2 - Repérage des situations à risque3 - Pertinence des mesures de prévention proposées4 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2 : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration

Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<ol style="list-style-type: none">1 - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne2 - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation3 - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude4 - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin	<ol style="list-style-type: none">1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée2 - Conformité des modalités de recueil des données3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent

Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<ol style="list-style-type: none">1 - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation2 - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster	<ol style="list-style-type: none">1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser2 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques3 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation4 - Analyse de la qualité du soin réalisé

Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements</p> <p>2 - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie</p> <p>Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention</p> <p>3 - Utiliser les aides à la manutention (matériels)</p> <p>Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriée</p>	<p>1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</p> <p>2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes</p> <p>3 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace</p> <p>4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</p>

Bloc 3 : information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles</p> <p>2 - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation</p>	<p>1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle</p> <p>2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage</p> <p>3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage</p>

Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure</p> <p>2 - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation</p>	<p>1 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel</p> <p>2 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</p>

Bloc 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées</p> <p>2 - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins</p> <p>3 - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile</p> <p>4 - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures</p> <p>5 - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées</p>	<p>1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation</p> <p>2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles :</p> <ul style="list-style-type: none">-de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie-de traçabilité-liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets <p>3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement</p>

Bloc 5 : travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9 – Traitement des informations

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies,</p> <p>2 - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)</p> <p>3 - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie</p>	<p>1 - Fiabilité du recueil des données</p> <p>2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises</p> <p>3 - Qualité des transmissions</p>

Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention</p> <p>2 - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants</p> <p>3 - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation</p> <p>4 - Identifier les événements indésirables et les non-conformités</p> <p>5 - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins</p> <p>6 - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</p>	<p>1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs</p> <p>2 - Pertinence de l'organisation de son activité</p> <p>3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques</p> <p>4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</p> <p>5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</p> <p>6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</p>

Une Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats (CoVAR) se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage. Ceci, sur l'ensemble des stages soit les 4 périodes pour un parcours complet. Un stage complémentaire peut être imposé suite aux délibérations de cette instance.

Bloc transversal : Numérique en santé

Selon l'arrêté du 9 juin 2023, l'IFAS doit délivrer un enseignement de 18h permettant à l'apprenant d'obtenir une attestation de validation de la formation au numérique en santé.

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
<p>1 - Appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles et accompagner la transformation numérique du système de soin</p> <p>2 - Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité</p> <p>3 - Utiliser les outils numériques pour améliorer la prise en charge des patients et bénéficiaires ainsi que pour gagner du temps dans les tâches administratives</p> <p>4 - Sécuriser la prise en charge des patients et bénéficiaires par la mise en place de bonnes pratiques de protection de données de santé et de prévention des cyberattaques</p>	<p>1 - Identifier un usager ou un Professionnel de santé</p> <p>2 - Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation</p> <p>3 - Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales</p> <p>4 - Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail</p> <p>5 - Se prémunir et réagir face aux incidents</p> <p>6 - Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information</p> <p>7- Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'usager, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations</p> <p>8 - Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique</p> <p>9 - Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité</p> <p>10 - Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés</p> <p>11 - Maîtriser la réglementation de la télésanté</p> <p>12 - Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'usager</p>

	MODULES DE FORMATION	MODALITES D'EVALUATION
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Ecrit individuel sur table : Mod1 : 1h et Mod 2 : 1h</i> <i>Cas concret avec questions</i> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque	
BLOC 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Ecrit individuel sur table 1h</i> ➤ <i>Ecrit et oral à partir d'un raisonnement clinique</i> AFGSU niveau 2
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc transversal Numérique en santé	Données de santé Cybersécurité en santé Communication en santé Outils numériques en santé Télésanté	- Suivre les enseignements des 5 parcours de formation sur ANS formation, répartis sur 18h - Obtenir les 5 certificats de suivi de formation
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Mod 6 : à partir d'une situation vécue + oral de 20 mn</i> ➤ <i>Mod 7 : Ecrit en groupe sur l'accompagnement des personnes en formation 3h30</i> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Ecrit individuel sur table 1h</i> Evaluation des compétences en milieu professionnel
BLOC 5 Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Mod 9 : exercice de transmissions orales et écrites</i> ➤ <i>Mod 10 : Ecrit individuel sur table</i> ➤ <i>Exercice de planification à partir de situations 1h</i> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	

Les notes des modules d'un même bloc se compensent lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20 afin d'obtenir au moins 10/20 au BLOC.

6. Périodes en Milieu Professionnel ou PMP (Stages)

a) Contexte

Les périodes en milieu professionnel constituent un complément indispensable à la formation pratique et théorique reçue à l'IFAS et permettent, de manière privilégiée, d'acquérir et d'améliorer la maîtrise de toutes les compétences exigées par le référentiel de formation. Le stage est un moment de démarche clinique de formation : c'est un temps de formation où l'apprenant est accueilli, encadré et où la théorie est aussi dispensée par les professionnels de terrain. Il s'agit d'un moyen de socialisation professionnelle.

Les lieux de stage sont attribués par l'IFAS.

Pour les cursus complets, la formation comprend 4 périodes en milieu professionnel :

- 3 périodes de 5 semaines et la 4^{ème} de 7 semaines dont au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, une période auprès de personnes âgées et une période en service de court séjour.
- Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.
- Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Les 3 périodes en milieu professionnel de 5 semaines visent à explorer les 3 missions de l'aide-soignant qui sont :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Les affectations de stage sont choisies en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

La période en milieu professionnel de 7 semaines est organisée en fonction du projet professionnel de l'apprenant en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation, il permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Les formatrices élaborent le parcours de périodes en milieu professionnel de chaque apprenant en tenant compte de son parcours professionnel et de son projet.

A l'issue des périodes en milieu professionnel des analyses des pratiques professionnelles (APP) sont réalisées à l'I.F.A.S. Ces APP permettent de prendre du recul et d'analyser une situation vécue à distance avec partage de réflexion d'analyse et de positionnement en tant que professionnel.

Pour les cursus modulaires

- Bac ASSP, la formation comprend 2 périodes de 5 semaines chacune (pour un total de 350h) en milieu professionnel qui permettent d'aborder des contextes de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée.
- Bac SAPAT, la formation comprend 2 ou 3 périodes de 5 ou 7 semaines (pour un total de 490 heures) en milieu professionnel qui permettent d'aborder des contextes de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée.

Pour les cursus partiels

- DEAES, MCAD, AMP, DEAVS, la formation comprend 2 périodes en milieu professionnel, une de 5 semaines et l'autre de 7 semaines (pour un total de 420h) qui permettent d'aborder la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et une prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.
- DEA et AVF : la formation comprend 3 périodes en milieu professionnel, deux de 5 semaines et une de 7 semaines (pour un total de 595h) qui permettent d'aborder la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et une prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

b) Les outils d'aide au suivi

Afin d'aider à l'appropriation du savoir professionnel, l'équipe pédagogique met à disposition de l'apprenant :

- Une fiche relative à la méthodologie du soin
- Des fiches de protocole de soins
- Des fiches d'auto et de co-évaluation
- La plateforme TEAMS

Un portfolio, outil personnel de suivi de progression, permet d'assurer la traçabilité de l'évolution de l'apprenant durant les périodes de formation en milieu professionnel.

Chaque période de stage est précédée, 15 jours avant son début, d'une annonce adressée au cadre du service.

Il revient à ce dernier :

- D'en faire une information à l'équipe
- De favoriser sa diffusion par affichage

c) Les acteurs

L'équipe soignante au niveau du service :

« L'encadrement doit être assuré par un tuteur désigné par le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage ou le maître d'apprentissage ».

Le tuteur

Sa mission prépondérante est la guidance dans l'apprentissage sur le terrain de « Savoir Faire » et de « Savoir Etre ».

Il est pour l'apprenant, celui qui :

- prend note des objectifs, institutionnels et personnels, afférents au stage
- s'informe des pré requis
- favorise le développement de ses connaissances en l'aidant à élargir ses centres d'intérêt, à chercher les informations
- l'oriente dans les prises en charge des patients
- l'aide à faire les liens entre la théorie et la pratique
- propose des soins en fonction de son niveau d'acquisition théorique et technique
- se porte garant des prestations apportées aux patients
- l'initie aux méthodes thérapeutiques spécifiques au domaine des soins, l'invite à prendre une place dans l'équipe de soins pluri-professionnelle
- reste à l'écoute de ses attentes et préoccupations.
- collabore avec le référent formateur
- incite l'apprenant à s'autoévaluer
- réalise des évaluations régulières de la progression de l'apprenant

L'équipe soignante (professionnels de proximité)

Elle participe également à l'encadrement :

- Met à disposition de l'apprenant les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement du service
- Prend connaissance des objectifs rédigés dans le portfolio
- Soutient l'apprenant dans la recherche de situations lui permettant d'évoluer en respectant son rythme d'apprentissage
- Peut participer à l'évaluation en milieu professionnel à la demande du tuteur

Le cadre du service et/ou maître de stage

Son rôle est axé sur :

- L'organisation de l'accueil de l'apprenant
- L'information du ou des référents de la programmation des évaluations (mi période et fin de période en milieu professionnel)
- La supervision de la progression
- La médiation en cas de difficultés.
- L'échange avec le référent formateur.
-

Les formateurs

Ils accompagnent en amont de la Période en Milieu Professionnelle (PMP) chaque apprenant dans la formulation d'objectifs personnels et la compréhension d'objectifs institutionnels.

Ils assurent des visites en milieu professionnel appelés également encadrements formatifs, des soutiens personnalisés et vérifient en fonction du stade de formation le processus d'apprentissage :

- Capacité à s'intégrer et à collaborer en équipe
- Capacité de réflexion, de questionnement grâce au raisonnement clinique pour prendre soin du malade,
- Capacité à s'adapter aux situations,
- Capacité à maîtriser le geste

Concrètement à l'IFAS pour les cursus complets :

- 1^{er} encadrement sur la première période en milieu professionnel
- 2^{ème} encadrement avec retour à l'IFAS pour travailler sur le raisonnement clinique
- Soit sur la 2^{ème} ou 3^{ème} période en milieu professionnel

Pour les cursus modulaires et partiels, adaptation de cette stratégie en fonction du nombre de périodes en milieu professionnel.

Des encadrements supplémentaires peuvent être organisés en fonction des besoins et difficultés de l'apprenant

d) Evaluation des compétences en milieu professionnel

A la fin de la période en milieu professionnel

- L'apprenant s'autoévalue sur son portfolio
- L'apprenant échange avec son tuteur au cours d'un entretien puis le tuteur finalise l'évaluation en complétant le document « évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel »

e) Absences et récupérations (cf. Règlement Intérieur)

Dans un souci de précaution, l'équipe pédagogique propose systématiquement à l'apprenant de rattraper ses absences durant les périodes en milieu professionnel même si « sa franchise » de 5% n'est pas entamée.

L'organisation de la récupération relève de la compétence de l'équipe pédagogique qui gère le dossier de présence de chaque apprenant pour l'année de formation.

La récupération peut s'effectuer au cours du stage si le stage permet cette disposition et si l'absence n'excède pas 28 heures. Elle peut s'effectuer autrement sur une période de vacances, au plus près de l'absence, dans la même spécialité de préférence.

III) PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE SCOLAIRE

1) Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région

Le territoire de Nancy et de sa région présente les caractéristiques d'une grande agglomération. L'IFAS se situe au cœur de cette cité de 105 000 habitants. La métropole urbaine représente plus de 287 000 habitants.

2) Prestations offertes à l'IFAS

Un accueil en continu au secrétariat de 8h à 16 h45 du lundi au jeudi et 8h-16h le vendredi (pause méridienne de 12H15 à 13H15) avec aide apportée dans les démarches administratives et financières.

Un badge « multifonction » pour la possibilité de restauration sur les différents sites du CHRU et pour l'accès aux services de soins dont les vestiaires.

La mise à disposition :

- D'une salle de travail (salle B), durant la pause méridienne, pour le travail personnel
- D'une salle de détente avec frigidaire, micro-ondes et distributeur de boissons
- D'un tableau d'affichage et d'un site teams où sont relayées toutes les informations : moyens de transport de l'agglomération nancéenne, les différentes manifestations sanitaires et sociales
- Des différentes offres d'emploi répertoriées dans un classeur et sur les boîtes mails des apprenants et/ou par échanges sur Teams et /ou pour affichage galerie
- D'un accès libre au centre de documentation de l'Institut de formation en Soins infirmiers (IFSI) et de la Tour marcel Brot
- D'une consultation sur demande aux formateurs de toutes les revues professionnelles de l'IFAS

La possibilité pour les apprenants :

- D'organiser un goûter pour Noël, la fin de la formation, l'accueil d'une nouvelle promotion ou d'autres activités
- De participer à des actions, plan blanc, plan rouge
- D'intégrer l'atelier chorale de l'IFAS animée par une formatrice et/ou le groupe de marche sur la pause méridienne, encadré par l'équipe de l'IFAS
- De participer à des démarches citoyennes comme octobre rose, la fête de la mobilité, don du sang...

3) Projet de Médiation Animale

Depuis aout 2024, l'IFAS accueille au sein de son équipe, une chienne cavalier King Charles, *Vénus*.

Cet animal s'inscrit dans un projet de médiation animale à destination des apprenants et de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Les objectifs visés sont :

- une meilleure gestion des émotions
- le retour/acquisition de la confiance en soi
- une meilleure qualité de vie au travail

L'entrée en relation avec l'animal reste une démarche volontaire et ne peut être imposée.



IV) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 3 octobre	5 semaines + 1j 182 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 le 3/10/25*
Du lundi 6 octobre au vendredi 7 novembre	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel A	
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre	6 semaines 210 h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 8 ↓ API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 10 /11/25 M5 le 12/12/25* M8 le 16/12/25*
Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 5 janvier au vendredi 6 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 9 février au vendredi 13 mars	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 09/02/26*
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 27 avril au vendredi 29 mai	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 9↑ 6↑ 10 (7j) 7 ↓ TPG 4h / SP 3h	M9 le le 30/05 ou le 4 mai M7 le 28/05/26* M10 le 29/05/26*
Du lundi 1 juin au vendredi 17 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 20 juillet au jeudi 23 juillet	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 ↓ (3j) TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : : 11 novembre ,1^{er} mai ,8 mai ,14 mai,25 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 6 avril,14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

V) PLANIFICATION DE FORMATION CURSUS COMPLET ENTREE DIRECTE

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 3 octobre	5 semaines + 1j 182 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 le 3/10/25*
Du lundi 6 octobre au vendredi 7 novembre	5 semaines 175 h	DISPENSE DE PMPA	
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre	6 semaines 210 h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 8 ↓ API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 10 /11/25 M5 le 12/12/25* M8 le 16/12/25*
Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 5 janvier au vendredi 6 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 9 février au vendredi 13 mars	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 09/02/26*
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 27 avril au vendredi 29 mai	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 9↑ 6↑ 10 (7j) 7 ↓ TPG 4h / SP 3h	M9 le le 30/05 ou le 4 mai M7 le 28/05/26* M10 le 29/05/26*
Du lundi 1 juin au vendredi 17 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 20 juillet au jeudi 23 juillet	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 ↑ (3j) TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : : 11 novembre ,1^{er} mai ,8 mai ,14 mai,25 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 6 avril,14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

VII) PLANIFICATIONS DE FORMATION EN CURSUS MODULAIRE ET EN CURSUS PARTIEL

L'organisation pédagogique des cursus partiels relève de l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au Diplôme d'état d'Aide-Soignant

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié le 9 juin 2023 *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*
Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° *Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;*
- 2° *Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;*
- 3° *Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;*
- 4° *Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;*
- 5° *Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;*
- 6° *Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;*
- 7° *Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;*
- 8° *Le titre professionnel d'agent de service médico-social.*

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

1. PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP

371h de formation théorique et 350h de formation clinique
 + 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
 proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée.

PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 03 octobre 2025	35h 14h API 21h APIC	ENSEIGNEMENT Raisonnement clinique Prépa stage + Portfolio	
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre 2025	5 semaines 175h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 API 21h / TPG 11h / SP 3h	M5 le 12/12/25*
Du lundi 22 décembre au vendredi 02 janvier 2026	2 semaines 70 h	VACANCES	
Du lundi 05 janvier au vendredi 06 février 2026	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 09 février au vendredi 13 mars 2026	175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 09/02/26*
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril 2026	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel C	
Période d'enseignement 5 jeudi 23 juillet 2026	1 jours 7h	ENSEIGNEMENT TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : : 11 novembre

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 06 avril

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

2. PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT

511h de formation théorique et 490h de formation clinique
+ 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée.

PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 03 octobre 2025	35h 14h API 21h APIC	ENSEIGNEMENT 29 aout matin 3h Raisonnement clinique Prépa stage + Portfolio	
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre 2025	210 h	ENSEIGNEMENT Modules 3 ↓ 5 ↓ 4 8 ↓ API 21h / TPG 11h / SP 3h	M 5 le 12/12/2025 M 8 le 16/12/2025
<i>Du lundi 22 décembre au vendredi 02 janvier 2026</i>	<i>2 semaines 70h</i>	VACANCES	
Du lundi 05 janvier au vendredi 06 février 2026	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 09 février au vendredi 13 mars 2026	175 h 4 semaines	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ TPG 14h	M 3 (partie 1) le 09/02/2026
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril 2026	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
<i>Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril 2026</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 27 avril au vendredi 29 mai 2026	98h 3 semaines	ENSEIGNEMENT Modules 9↑ 10 TPG 4h / SP 3h	M 9 le 04/05/2026 M10 le 29/05/2026
Du lundi 01 juin au vendredi 03 juillet 2026	4 semaines 140 h	Période Milieu Professionnel C	
Période d'enseignement 5 Du lundi 20 juillet au jeudi 23 juillet 2026	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 ↓ TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : : 11 novembre ; 1^{er} mai , 8 mai , 14 mai, 25 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 06 avril

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

3. PLANIFICATION DE FORMATION Ambulancier 2006

574h formation théorique et 595h de formation clinique
 + 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
 proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée

PLANIFICATION DE FORMATION DEA

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 3 octobre	5 semaines + 1j 182 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 le 03/10/25*
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre	5 semaines 119 h	ENSEIGNEMENT Modules 3 (35h)↓ 4 (28h) 8 ↓ (21h) API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 10/11/25* M8 le 16/12/25*
<i>Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier</i>	<i>2 semaines 70h</i>	VACANCES	
Du lundi 5 janvier au vendredi 6 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 09 février au vendredi 13 mars	154 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 (140h) ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 09/02/26*
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
<i>Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 27 avril au vendredi 29 mai	5 semaines 112 h	ENSEIGNEMENT Modules 6 (21h)↑ 9 (14h)↓ 10 (49) ↓ 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M7 le 28/05/26* M9 le 04/05/26* M10 le 29/05/26*
Du lundi 01 juin au vendredi 17 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	
Période d'enseignement 5 jeudi 23 juillet	7h	ENSEIGNEMENT TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : : 11 novembre ; 1^{er} mai , 8 mai , 14 mai , 25 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 06 avril, 14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

4. PLANIFICATION DE FORMATION ADVF

567h formation théorique et 595h de formation clinique
+ 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée

PLANIFICATION DE FORMATION ADVF

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 03 octobre 2025	5 semaines + 1j 112 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 (98h) ↓ API 14h	M1 le 03/10/25*
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre 2025	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 3(77h) ↓ 4 (28h) 8 (35h) ↓ API 21h / TPG 11h / SP 3h	M 2 le 10/11/25* M5 le 12/12/25* M8 le 16/12/25*
Du lundi 22 décembre au vendredi 02 janvier	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 05 janvier au vendredi 06 février 2026	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 09 février au vendredi 13 mars 2026	168 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 (154h) ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 09/02/25* *
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril 2026	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril 2026	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 27 avril au vendredi 29 mai 2026	5 semaines 84 h	ENSEIGNEMENT Modules 9 (28h) ↓ 10 (28h) 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M7 le 28/05/25* M9 le 04/05/26* M10 le 30/05/25*
Du lundi 01 juin au vendredi 17 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	
Période d'enseignement 5 Du lundi 20 juillet au jeudi 23 juillet	28h	ENSEIGNEMENT Module 10 (21h) ↓ TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : : 11 novembre ; 1^{er} mai , 8 mai , 14 mai , 25 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 06 avril, 14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

5. PLANIFICATIONS DE FORMATION DEAES MCAD DEAVS AMP

553h formation théorique et 420h de formation clinique
+ 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée

PLANIFICATION DE FORMATION DEAES 2016

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 03 octobre 2025	126 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 1 (98h) ↓ Module 2 (14h) ↓ API (14h)	M 1 le 03/10/2025*
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre 2025	210 h 6 semaines	ENSEIGNEMENT Module 3(77h) ↓ Module 4 (28h) Module 5 (35h) ↓ Module 8(35h) API (21h) / TPG(11h) / SP(3h)	M 2 le 10/11/2025* M 5 le 12/12/2025* M 8 le 16/12/2025*
Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026	175 h 5 semaines	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 09 février au vendredi 13 mars 2026	147 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 4 (133h) TPG (14h)	M 3 partie 1 le 09/02/2026*
Période d'enseignement 4 Du lundi 29 avril au vendredi 31 mai	63 h 2 semaines	ENSEIGNEMENT Modules 7 (21h) ↓ Module 10 (35h) ↓ TPG (4h) / SP (3h)	M 7 le 28/05/2026 M 10 le 29/05/2026
Du lundi 01 juin au vendredi 17 juillet 2026	7 semaines 245h	Période Milieu Professionnel D	M 3 M 4
Période d'enseignement 5 Le jeudi 23 juillet 2026	7h	ENSEIGNEMENT TPG(6h) / SP(1h)	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre, 01 mai, 08 mai, 14 mai, 25 mai

Jours fériés en période en milieu professionnel : 14 juillet

* sous réserve de modifications

PLANIFICATION DE FORMATION DEAES 2021

455h formation théorique et 420h de formation clinique
 + 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
 proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée

Du vendredi 29 aout 2025 au jeudi 23 juillet 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 03 octobre 2025	126 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 1 (98h) ↓ Module 2 (14h) ↓ API (14h)	M 1 le 03/10/2025*
Période d'enseignement 2 Du lundi 10 novembre au vendredi 19 décembre 2025	147 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 3(63h) ↓ Module 4 (28h) Module 8(21h) API (21h) / TPG(11h) / SP(3h)	M 2 le 10/11/2025* M 8 le 16/12/2025*
Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026	175 h 5 semaines	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 09 février au vendredi 13 mars 2026	147 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 4 (133h) TPG (14h)	M 3 partie 1 le 09/02/2026*
Période d'enseignement 4 Du lundi 29 avril au vendredi 31 mai	28 h 1 semaine	ENSEIGNEMENT Modules 7 (21h) ↓ TPG (4h) / SP (3h)	M 7 le 28/05/2026
Du lundi 01 juin au vendredi 17 juillet 2026	7 semaines 245h	Période Milieu Professionnel D	M 3 M 4
Période d'enseignement 5 Le jeudi 23 juillet 2026	7h	ENSEIGNEMENT TPG(6h) / SP(1h)	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre, 01 mai, 08 mai, 14 mai, 25 mai

Jours fériés en période en milieu professionnel : 14 juillet

* sous réserve de modifications

6. PLANIFICATIONS DE FORMATION DEAP 2021

224h formation théorique et 245h de formation clinique
 + 35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront
 proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Planification prévisionnelle sous réserve de modifications et d'informations plus précises le premier jour de la rentrée

PLANIFICATION DE FORMATION DEAP 2021

Du vendredi 29 aout 2025 au vendredi 8 mai 2026

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 3 octobre	2 semaines 77h + 14h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 le 3/10/25*
Période d'enseignement 2 Du lundi 17 novembre au vendredi 5 décembre +/- 1 ou 2 jours	2 semaines 14 h + 39h	ENSEIGNEMENT 3↓ API 21h / TPG 11h / SP 7h	M2 le 10 /11/25
<i>Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier</i>	<i>2 semaines 70h</i>	VACANCES	
Période d'enseignement 3 Du lundi 9 février au vendredi 13 mars	5 semaines 56h + 24h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ TPG 24h	M3 (partie 1) le 09/02/26*
Du lundi 16 mars au vendredi 17 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel	
<i>Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	VACANCES	
Du lundi 27 avril au vendredi 8 mai	2 semaines 70 h	Période Milieu Professionnel (suite)	
			M3 M4

Jours fériés en enseignement :

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 6 avril, 1^{er} mai, 8 mai

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

Déclaration d'événement indésirable Écoles et instituts CHRU NANCY

Vous êtes témoin ou acteur d'un événement qui peut être considéré comme indésirable car il perturbe le bon cours des choses.

Utilisez ce QR pour nous décrire la situation et nous permettre éventuellement d'y remédier.



<https://forms.office.com/e/MairnAApzG>

**JE SUIS PROFESSIONNELLE
DU SANITAIRE OU MÉDICO-SOCIAL**

J'AI AUSSI BESOIN D'ÊTRE SOUTENUE

J'APPELLE **LE NUMÉRO VERT SPS 24H/7J**

0 805 23 23 36

Service & appel
gratuits

100 psychologues de la plateforme



PROS-CONSULTE
Groupement



JE TÉLÉCHARGE
**L'APPLICATION
ASSO SPS**

JE CONSULTE **LE RÉSEAU
NATIONAL DU RISQUE
PSYCHOSOCIAL**
ET RETROUVE TOUTES
LES INFORMATIONS SUR :
www.asso-sps.fr

Un dispositif de

